

Analyse des procédures de passation de marchés publics

Document 772 – 10/10/2019

**Descriptif**

|                                        |   |                                                                                                                           |
|----------------------------------------|---|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| <b>Objet</b>                           | : | Bâtiment H – Campus HEAD<br>Surélévation et aménagements intérieurs                                                       |
| <b>Forme de mise en concurrence</b>    | : | Concours (SIA 142)                                                                                                        |
| <b>Type de procédure</b>               | : | Ouverte                                                                                                                   |
| <b>Mandat</b>                          | : | Architecte, responsable du groupe et un ingénieur civil.                                                                  |
| <b>Date de publication dans la FAO</b> | : | 10 octobre 2019                                                                                                           |
| <b>Délai de rendu</b>                  | : | 7 février 2020                                                                                                            |
| <b>Adjudicateur</b>                    | : | HES SO Genève<br>HEAD Genève / Bâtiment E<br>Concours de projets d'architecture<br>Avenue de Châtelaine 5, CH-1203 Genève |
| <b>Organisateur</b>                    | : | Tanari Architectes + Urbanistes FAS-SIA<br>Chemin du Foron 16, 1226 Thônex-Genève                                         |
| <b>Inscription</b>                     | : | Par un versement de Frs 150.- Ce montant sera restitué au participant délivrant un projet admis au jugement.              |
| <b>Simap</b>                           | : | No de publication : 1099877<br>Documents téléchargeables sur le site Simap                                                |
| <b>Communauté de soumissionnaires</b>  | : | Requise                                                                                                                   |
| <b>Jury</b>                            | : | <b>Président</b><br>o Monsieur Tarramo Broennimann, architecte IAUG - SIA - FAS                                           |

**Membres professionnels**

- o Madame Doris Wälchli, architecte EPFL - FAS - SIA, Lausanne
- o Madame Colette Ruffieux-Chehab, architecte EPFL - FAS - SIA, Fribourg
- o Monsieur Simon Chessex, architecte EPFL - FAS, Genève
- o Monsieur Francesco Della Casa, architecte cantonal, État de Genève
- o Monsieur Igor Berger, ingénieur civil, Genève

**Membres non-professionnels**

- o Monsieur François Abbé-Decarroux, Directeur HES SO Genève
- o Monsieur Jean-Pierre Greff, Directeur HEAD

**Membres suppléants**

- o Madame Silvia Bernardi, architecte, service technique HES SO Genève
- o Madame Dominique Lilla-Mantero, architecte, assistante de maîtrise d'ouvrage, HEAD
- o Madame Line Fontana, architecte d'intérieur, HEAD
- o Madame Carmen Alonso, architecte-conservatrice, Service des monuments et des sites, Département du territoire, État de Genève

### **Spécialistes-Conseils**

o Monsieur Alain Mathez, attaché de direction à l'Office des autorisations de construire, Département du territoire, État de Genève

o Monsieur Daniel Dorsaz, économiste du bâtiment, bureau IEC SA

o Monsieur Bruno Schmid, ingénieur conseil en thermique

### **Critères d'appréciation**

#### **: Qualité architecturale**

L'appréciation de la qualité architecturale portera sur la pertinence des espaces et des volumes, et la prise en compte des mesures spécifiques liées à la réalisation de ces locaux. Les éléments suivants seront tout particulièrement examinés :

- les qualités fonctionnelles du programme ;
- la qualité de la distribution interne des locaux, leur accessibilité et la qualité des éléments distributifs verticaux (cages d'escaliers, ascenseur) ;
- les qualités du traitement de la volumétrie et des façades en relation étroite avec le bâtiment existant.
- la cohérence des structures et des installations techniques avec le bâtiment existant.

#### **Qualité environnementale**

La qualité environnementale portera essentiellement sur l'optimisation énergétique et environnementale dans le cadre de la volonté de réaliser un bâtiment durable, respectueux de l'environnement.

#### **Faisabilité opérationnelle**

La transformation devra pouvoir se réaliser en maintenant le fonctionnement et l'exploitation de l'école existante. Le bâtiment concerné compte environ 230 étudiants et 50 collaborateurs.

#### **Faisabilité économique**

La faisabilité et la viabilité économique du projet sont un point essentiel et porteront notamment sur l'économie de la construction, de l'entretien et de l'exploitation.

### **Somme des prix**

: La somme globale des prix et mentions a été calculée selon le règlement SIA 142 et le tableau de la commission SIA 142 pour le calcul des prix. Elle s'élève à CHF à 127'000.- hors taxe.

Elle est mise à disposition du jury pour l'attribution de 5 à 7 prix et des mentions éventuelles.

### **Commentaires techniques sur la base des documents publiés et des bases légales et réglementaires applicables dans le cas d'espèce**

#### **Qualités de la mise en concurrence**

: Concours SIA 142

#### **Remarques sur le concours**

: La CCAO se réjouit de l'organisation de ce concours

### **Avis de la CCAO**



**Distribution** : Aux membres des membres

HES SO Genève

p/o HEAD Genève / Bâtiment E

Concours de projets d'architecture

Avenue de Châtelaine 5, CH-1203 Genève

Tanari Architectes + Urbanistes FAS-SIA

Chemin du Foron 16, 1226 Thônex-Genève